

UAa - Centre urbain	AV - Agricole Valorisée
UAb - Nouvelle centralité	AP - Agricole Préservée
UAc - Centre bourg	NJ - Naturelle parcs et jardins publics
UAd - Coeur de village et Hameau	NV - Naturelle Valorisée
UBa - Péricentre intensification	NVj - Naturelle Valorisée jardins partagés
UBb - Péricentre intermédiaire	NVc - Naturelle Valorisée carrière
UCa - Grand ensemble	NVs - Naturelle Valorisée STECAL
UCb - Ensemble d'habitat collectif	NP - Naturelle Préservée
UDa - Pavillonnaire diversifié	NPh - Naturelle Préservée Humide
UDb - Pavillonnaire diffus	NPr - Naturelle Préservée réservoir de biodiversité
UDc - Pavillonnaire ordonnancé	NE - Naturelle Equipement
UDd - Pavillonnaire densifié	collectif et de services publics
UDe - Pavillonnaire Bord de Seine	NEI - Naturelle Equipement Espace de loisirs NS - Naturelle Seine
	NSh - Naturelle Seine lle Habitée
UEe - Activité économique	NSn - Naturelle Seine lle Naturelle
UEm - Activité économique mixte	
UEf - Activité portuaire fluviale	Modalités d'application des dispositions
UP - Zone Campus Paris Saint Germain	règlementaires
UX - Equipement	OAP de Secteurs à Echelle Communale
1AU - Zone à urbaniser mixte	Bande de 50 m
1AUE - Zone à urbaniser économique	(L.111-8 Code de l'Urbanisme)
1AUP - Zone à urbaniser Campus Paris Saint Germain	Recul obligatoire
1AUX - Zone à urbaniser équipement	La qualité paysagère et écologique
2AUm - Zone à urbaniser à long terme à vocation mixte	Coeur d'îlot et lisière de jardin
2AUe - Zone à urbaniser à long terme à vocation économique	Espace collectif végétalisé
2AUp - Zone à urbaniser à long terme à dominante d'activités économiques associées au Campus Paris Saint Germain	Arbre identifié
2AUx - Zone à urbaniser à long terme à vocation équipement	Continuité paysagère (alignement d'arbres, talus, haie)
	Boisement urbain
La destination des constructions et l'usage des sols	Espace boisé classé - EBC
Construction susceptible de changer de destination	La qualité urbaine et architecturale
Emplacement réservé mixité sociale	Edifice patrimoine urbain et rural avec fiche
Emplacement réservé	Ensemble bâti
Linéaire toute activité	Continuité bâtie
Linéaire commercial	Ensemble cohérent
	Edifice patrimoine urbain et rural dans un ensemble sans fiche
• • • • Périmètre d'attente de projet	
Tracé de voie ou chemin	
La morphologie et l'implantation des constructions	
XX m Hauteur	
XX % Coefficient d'Emprise au Sol - CES	
XX % Coefficient de Pleine Terre - CPT	
Limite communale	
Dispositions graphiques complémentaires :	
- Plan de zonage de synthèse : se reporter à la pièce 5.1 - Plan des enveloppes d'alerte des zones humides : se reporter à la pièce 5.3	
OAP de Secteurs à Enjeux Métropolitains : se reporter à la Pièce III, Partie 2 OAP Commerce et Artisanat : se reporter à la Pièce III, Partie 1	
OAP Trame verte et bleue et Belvédères : se reporter à la Pièce III, Partie 4	
	PARVENU LE
	2 0 DEC. 2023 SOUS-SREFECTURE 78 MANTES LA JOLIE
	PLAN LOCAL
Comple	



500 Mètres

